

Location matériel manifestation



Manifestation _____
 Non , Prénom du preneur _____,
 Entreprise / Association _____
 Téléphone / E-mail _____
 Mise à disposition matériel _____.20____
 Remise matériel _____.20____

	Mesure	Dispo	Prix location	Prix perte	Quantité	Total
Courant						
Rallonge CEE 16 A	25 m	1	4,00 €	80,00 €		
Rallonge CEE 32 A	10 m	1	3,50 €	70,00 €		
Rallonge CEE 32 A	15 m	1	5,00 €	100,00 €		
Rallonge CEE 32 A	20 m	2	6,00 €	120,00 €		
Rallonge CEE 32 A	25 m	3	7,50 €	150,00 €		
Rallonge CEE 63 A	10 m	1	11,00 €	220,00 €		
Rallonge CEE 63 A	15 m	1	14,00 €	280,00 €		
Rallonge CEE 63 A	20 m	1	17,50 €	350,00 €		
Rallonge CEE 63 A	40 m	1	30,00 €	600,00 €		
Distributeur 32A	pce	1	20,00 €	500,00 €		
Distributeur 32A IP	pce	1	26,00 €	650,00 €		
Distributeur 63A IP	pce	1	44,00 €	1.100,00 €		
Caniveau de câbles	1m	25	5,00 €	100,00 €		
Coudes caniveau de câbles	0,3m 30°	4	5,00 €	55,00 €		
Éclairage						
Luminaire réglette IP	1,2 m	2	2,00 €	25,00 €		
Phar 500w IP	pce	5	2,00 €	25,00 €		
Phar 1000w IP	pce	2	2,50 €	30,00 €		
Spot Par 64 1000w	pce	10	4,10 €	50,00 €		
Spot théâtre Fresnel 1000w	pce	6	20,80 €	250,00 €		
Phar théâtre 500w	pce	4	10,00 €	120,00 €		
Phar théâtre 1000w	pce	2	12,50 €	150,00 €		
Sonorisation						
Haut-parleur 600W RMS 15"	pce	2	50,00 €	750,00 €		
Haut-parleur 200W RMS 8"	pce	2	20,00 €	300,00 €		
Table de mixage 2 entrées mic	pce	1	8,00 €	120,00 €		
Micro (SM 58 ou similaire)	pce	4	6,60 €	100,00 €		
Eaux						
Tuyau eaux 1/2'	10 m	3	1,30 €	20,00 €		
Tuyau eaux 1/2'	20 m	2	2,60 €	40,00 €		
Tuyau eaux 1/2'	40 m	1	5,30 €	80,00 €		
Divers						
Stand Frites	9*3 m	1	250,00 €	4.500,00 €		

_____, ____ €

 Date et signature M.C.R.

 Date et signature du preneur

CONDITIONS GENERALES : Le preneur accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci. Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire. Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions. Le preneur est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel, il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi. Le preneur certifie connaître toutes les mises en gardes de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué par le biais de ce présent contrat. En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.

ETAT DU MATERIEL : Un état du matériel contradictoire et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition du matériel au preneur et feront l'objet d'un pointage en fin de location. Cet état devra être signé du propriétaire "M.C.R." et du preneur. En cas de perte ou de dédommagement, le preneur est seul responsable pour le remplacement, les différentes "prix de pertes" sont indiqué dans le tableau du matériel.